



Plan
Climat
Pays du Mans

PLAN CLIMAT - AIR - ÉNERGIE TERRITORIAL (document approuvé le 20 décembre 2019)

BILAN DE LA CONCERTATION : outils et méthodes de co-construction (annexe)
PAYS DU MANS

Vu pour être annexé à la délibération du Comité
syndical du Pays du Mans du 20 décembre 2019
PRÉFECTURE DE LA SARTHE



Conseil de
développement

21 JAN. 2020

DCL



Préambule

p. 3

Chapitre 1 : les organes décisionnels et stratégiques

p. 5

- 1 Le Comité et le Bureau syndical du Pays du Mans
- 2 La Commission Transition Énergétique et Environnementale
- 3 Le Comité de Pilotage du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (COPIL)

p. 5

p. 5

p. 5

Chapitre 2 : les rencontres territoriales

p. 6

- 1 Les réunions de présentation du diagnostic dans les intercommunalités
- 2 Le questionnaire auprès des élu(e)s du territoire
- 3 L'atelier PCAET avec les intercommunalités
- 4 Les évènements grand public

P. 6

P. 6

P. 8

P. 9

Chapitre 3 : les séminaires et forums

p. 10

- 1 La journée Technique d'Échanges du 28 mars 2018
- 2 L'Assemblée Générale de lancement de la co-construction avec le Conseil de Développement et de finalisation du PCAET (avis consultatif)
- 3 Le séminaire Énergies Renouvelables (EnR)
- 4 Le séminaire ADS du Pays du Mans du Mans
- 5 Le séminaire élu(e)s du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

P. 10

P. 11

P. 12

P. 12

P. 13

Chapitre 4 : les ateliers du Plan Climat

p. 14

- 1 Les P'tits Dej' Plan Climat
- 1 Les ateliers d'experts thématiques

P. 14

P. 18

.....○ Bilan de la démarche p. 19



Alors que le premier Plan Climat Énergie Territorial du Pays du Mans, démarche volontaire, portait sur des thématiques diverses et transversales sans réellement impliquer le grand public mais en visant les acteurs institutionnels, **le PCAET a une ambition de donner plus de place à la concertation et acteurs du territoires**. En plus d'intégrer de nouvelles questions comme la qualité de l'air, le stockage carbone, le PCAET a pour objectif de fixer un cadre au territoire et aux acteurs qui le composent pour réussir à réduire les émissions de GES, de polluants atmosphériques et la consommation énergétique tout en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Afin de répondre aux objectifs ambitieux que se sont fixés les élu(e)s, il est important de **mobiliser et impliquer les partenaires, associations, experts pour l'élaboration du PCAET**. Le Pays du Mans entend poursuivre et consolider ces partenariats et collaborations à travers notamment le Conseil de Développement et la mise en mouvement des tous les acteurs du territoire.

Le Plan Climat comporte, en effet, des actions concrètes à mettre en œuvre par les collectivités ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les défis climatiques (entreprises, associations, administrations, citoyens).

La concertation et la co-construction du Plan Climat revêt donc une importance particulière pour :

- **établir une connaissance commune des enjeux climats-air-énergie à l'échelle du territoire et entre les acteurs ;**
- **valoriser les connaissances et le vécu des acteurs concertés ;**
- **évoquer de nouvelles formes de coopérations entre citoyens, acteurs publics et privés ;**
- **optimiser la mise en œuvre du Plan Climat, en nouant/confortant les partenariats nécessaires à la réalisation de certaines actions.**

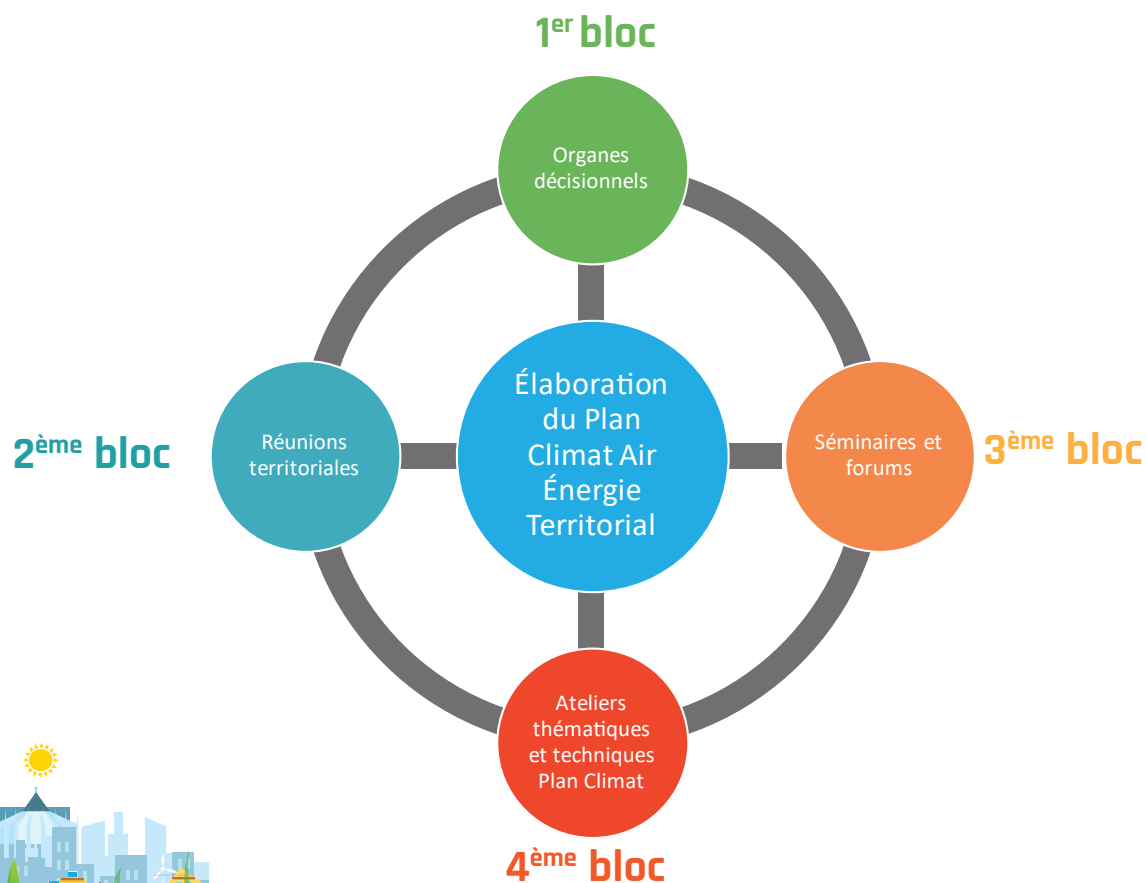
La volonté de participation des acteurs s'est traduite par une gouvernance ouverte aux partenaires du PCAET du Pays du Mans. Différentes structures et modes de consultation et de concertation sont venus alimenter la stratégie et le programme d'actions du plan climat. Cette co-construction qui s'est voulue la plus inclusive possible s'est organisée autour de différents grands temps.





Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, le Pays du Mans a réalisé en interne le diagnostic air-énergie-climat avec l'appui de partenaires du territoire. Afin d'obtenir des enjeux et des pistes de priorités cohérente avec le territoire a été réalisé un diagnostic de chaque secteur grâce à un observatoire interne. Il a été également demandé aux partenaires experts dans chaque thématique comme les chambres consulaires, les structures de développement économique, les chercheur(se)s, les associations, les groupements et collectifs de relire et compléter nos fiches sectorielles. Ces relectures permettant d'intégrer pleinement les acteurs du territoire dans la démarche et le processus progressif de validation du PCAET.

Lors de la phase de concertation, les acteurs socio-économiques du territoire ont été sollicités à de nombreuses reprises via des ateliers thématiques, des séminaires, des réunions publiques mais aussi des instances stratégiques de pilotage comme le COPIL, ainsi que les commissions, bureaux et comités syndicaux pour les élu(e)s. Cette phase de concertation a permis de construire un programme d'actions alliant « priorité et opérationnalité ». Nous avons symbolisé ces temps en 4 blocs :



1^{er} bloc de concertation :

Ce premier bloc concerne particulièrement les collectivités membres du Pays du Mans et les élu(e)s les représentants dans les organes décisionnels. Ces organes prennent les décisions stratégiques et décident des orientations du territoire.

2^{ème} bloc de concertation :

Ce deuxième bloc de concertation regroupent les trois temps de travail qui ont eu lieu sur les territoires avec les EPCI membres du Pays du Mans. Elles ont facilité la compréhension des enjeux, de la stratégie et du programme d'actions et ont permis de cibler les priorités par territoire.

3^{ème} bloc de concertation :

Ce troisième bloc de concertation regroupe des événements marquants de la concertation élargie aux acteurs du territoires. Comme désiré par ceux-ci, des temps de sensibilisation, de présentation d'actions, de travail mixte ont été organisés afin de donner des grandes pistes pour la stratégie du territoire.

4^{ème} bloc de concertation :

Ce quatrième bloc de concertation concerne les ateliers de travail thématiques du Plan Climat qui ont permis de travailler de manière fine avec les acteurs du territoire et les élu(e)s sur la définition et la mise en oeuvre d'actions.



1

Le Comité et le Bureau syndical du Pays du Mans

L'assemblée délibérante du Pays du Mans est le comité syndical qui réunit l'ensemble des élu(e)s des intercommunalités membres délégué(e)s au Pays (dont SCoT et Plan Climat). Cette assemblée, présidée par le Président du Pays, se réunit en moyenne 4 fois par an et à pour principales missions la préparation et validation du budget principal ainsi que le cas échéant des budgets annexes, mais aussi décide de l'ensemble des grandes orientations du territoire dans le cadre des compétences (SCoT et PCAET) et des missions confiées (tourisme, culture, mobilité, économie circulaire, ...).

Le bureau syndical du Pays du Mans est l'instance qui est en charge, pour le compte du Comité syndical du suivi régulier des missions et compétences du Pays du Mans. Il se réunit 6 à 8 fois par an et est composé du Président, des Vice-Présidents et ainsi que d'au moins deux membres de chaque collectivités membres.

2

La Commission Transition Énergétique et Environnementale

Pour permettre le bon exercice des compétences et missions confiées au Syndicat Mixte du Pays du Mans par ses collectivités membres, des commissions de travail thématique ont été mises en place. Celles-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont force de proposition et ont pour objet principal l'élaboration des dossiers et programmes qui relèvent uniquement de leur thématique.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Climat, la commission compétente est : la commission transition énergétique et environnementale. Cette commission élabore et suit la bonne conduite du PCAET, notamment le diagnostic, les études complémentaires, les outils de concertation, la stratégie et le programme d'actions.

3

Le Comité de Pilotage du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (COPIL)

Ce COPIL mixte présidé par un élu, est composé d'élus(e)s et techniciens des collectivités membres, de techniciens du Pays du Mans mais aussi d'acteurs du territoire (représentants du Conseil de Développement tels que GRDF, ENEDIS, Chambres Consulaires) et de représentants d'institutions (DDT, DREAL, CEREMA, ADEME). Dans le cadre des réunions de ce COPIL a pu être présenté le diagnostic et la méthode de concertation, la définition des enjeux et préconisé des priorités stratégiques pour le territoire, ainsi que validé le programme d'actions.



Les réunions de présentation du diagnostic dans les intercommunalités

Le Pays du Mans a organisé au sein de chaque intercommunalité qui compose le périmètre du SCoT et du PCAET, une réunion de présentation du diagnostic et des enjeux qui en découlent afin que chaque territoire puisse s'approprier la démarche et les enjeux.

Ces réunions se sont déroulés sur l'année 2018 permettant ainsi de sensibiliser les élu(e)s. Ces premières réunions étaient l'occasion d'expliquer les méthodologies utilisées pour réaliser le diagnostic territorial, présenter quelques résultats à l'échelle du Pays du Mans mais aussi à l'échelle locale afin de lancer des échanges et ainsi récolter des enjeux sur chaque territoire.

Les réunions se sont tenues :

- le 19 juin 2018 pour l'Orée de Bercé Bélois ;
- le 19 juin 2018 pour le Sud-Est du Pays Manceau ;
- le 20 juin 2019 pour Le Mans Métropole ;
- le 25 juin 2018 pour Maine Coeur de Sarthe ;
- le 10 septembre 2018 pour le Gesnois Bilurien.



Le questionnaire auprès des élus du territoire

Le Pays du Mans a rédigé un questionnaire à destination des élus des collectivités du territoire (communes et intercommunalités) ayant pour objectif de dresser un bilan du PCET ainsi que de leurs volontés et leurs ambitions pour le PCAET. Les cinq intercommunalités du territoire ont participé. Nous avons recensé 34 contributions communales sur 68 avec une hétérogénéité des participations selon les EPCI.

Deux questionnaires étaient adressés aux élus. Le premier portait sur les retours vis-à-vis du PCET et les ambitions du futur PCAET. Le deuxième questionnaire était proposé par Akajoule et Auxilia, les deux bureaux d'études qui ont accompagné le Pays du Mans sur la concertation et ont réalisé l'étude d'état des lieux et de potentiel des énergies renouvelables. Ce deuxième questionnaire a reçu une part plus faible de réponses.

Structure du questionnaire Pays du Mans sur le PCET et le PCAET :

A - Présentation

B - La démarche Plan Climat et retours sur le PCET

Il était demandé aux élus leurs connaissances sur le PCET (s'il y en avait). Quels étaient les points forts et points faibles de ce premier Plan Climat et enfin quelles seraient les conditions de réussites du PCAET ?

C - Le rôle des collectivités dans l'énergie, l'air et le climat lors du PCET (2014-2020)

Il était demandé aux élus de donner les exemples d'actions qui avaient été mises en place sur la période 2014-2018 grâce au PCET sur les différentes thématiques suivantes : bâtiments-énergie, mobilités et transports, déchets, nature et agriculture et l'achat responsable.

D - Priorités du PCAET : les émissions de Gaz à Effet de Serre

Il était demandé aux élus de cibler les thématiques de travail pour le futur PCAET qui seraient les plus impactantes en termes de réduction des émissions de GES et de cibler plus particulièrement quelques actions pouvant être mise en place dans les domaines suivants : nature, aménagements, déchets et consommation, implication citoyenne et mobilité.

E - Priorités du PCAET : qualité de l'air et adaptation

Il était demandé aux élus d'évoquer leurs représentations et perceptions des changements climatiques sur leur territoire, et si leur collectivité avait commencé à mettre en place des actions d'adaptation. De plus, il leur était demandé de cibler des actions prioritaires concernant la qualité de l'air à mettre en place dans le futur PCAET.

F - PCAET : comment s'impliquer ?

Il était demandé aux élus de présenter rapidement quelques projets auxquels ils tenaient sur leur territoire et ceux qu'ils souhaiteraient développer dans le cadre du PCAET et la manière dont ils souhaitaient s'engager dans la démarche.

Synthèse des résultats :

Logiquement, les acteurs des EPCI intégrés au périmètre du PCET connaissent la démarche mais on note tout de même une différence entre les territoires du nord et du sud, qui en ont plus connaissance. Les acteurs du Gesnois Bilurien découvrent la démarche.

Il y a un consensus autour de l'intérêt **d'assurer l'appropriation du PCAET** dans les EPCI mais surtout au niveau des communes à partir de 2020.

Il y a également un consensus de tous les acteurs du territoire et dans chaque EPCI sur l'intérêt **d'associer très largement les acteurs du territoire** dans l'élaboration du Plan Climat et la mise en oeuvre des actions, en s'appuyant notamment sur la force citoyenne des territoires.

La co-construction a été relevée comme une bonne méthode lors du premier Plan Climat. Les élu(e)s souhaitent que cette co-construction soit réutilisée lors de l'élaboration du PCAET.

Sur les conditions de réussite du Plan Climat (mise en oeuvre des actions), la encore trois éléments semblent faire unanimité au sein des intercommunalités du territoire :

1. Développer les énergies renouvelables
2. Impliquer les collectivités territoriales (communes)
3. Organiser des événements fédérateurs

Les élu(e)s ont conscience que **les changements climatiques impacteront fortement leur territoire** et que leur collectivité **n'ont pas encore démarré leur démarche d'adaptation** (sauf Le Mans Métropole mais doit s'approfondir).

3

L'atelier PCAET avec les intercommunalités

Le Pays du Mans, avec la collaboration des bureaux d'études Akajoule et Auxilia, a réalisé des ateliers en fin d'année 2018 et début d'année 2019 au sein de chaque intercommunalité qui, comparé aux autres réunions, consistaient à présenter le diagnostic, faire un retour sur les questionnaires et à partir de ces questionnaires travailler sur des actions éventuelles.

Les réunions se sont tenues :

- le 29 novembre 2018 pour l'Orée de Bercé Bélois ;
- le 19 décembre 2018 pour le Sud-Est du Pays Manceau ;
- le 8 janvier 2019 pour Le Mans Métropole ;
- le 6 décembre 2018 pour Maine Coeur de Sarthe ;
- le 5 décembre 2018 pour le Gesnois Bilurien.

Ces ateliers ont été l'occasion de mettre autour de la table, des élu(e)s, des techniciens, des entreprises, des associations afin que tous puissent échanger sur les priorités et ambitions de chaque EPCI. Ces temps de travail étaient divisés en deux parties.

Dans un premier temps, il s'agissait de diviser la salle en deux groupes afin de réfléchir à l'ambition que le territoire souhaite donner au développement des filières énergies renouvelables : la production d'électricité et la production de chaleur à partir de fiches scénario pour chaque type d'énergie renouvelable.

Le second temps était consacré aux autres thématiques du Plan Climat qui étaient pointées dans les résultats du questionnaire destinés aux collectivités. Ainsi, sur chaque territoire, 3 à 5 thématiques ont été traitées dont certaines de manière volontaire. Ces thématiques pouvaient concerner, le développement des espaces verts et de la biodiversité, la rénovation des logements privés anciens, la trame verte et bleue, l'alimentation et les pratiques agricoles durables, les mobilités alternatives Sur chaque table de travail, les personnes présentes devaient imaginer des actions concrètes à mettre en place à court, moyen ou long terme.



Document de travail (akajoule/auxilia)

Les thèmes prioritaires mis en avant par les élu(e)s lors du questionnaire et travaillés lors des réunions locales

EPCI	Agriculture, espaces boisés/ressources	Bâtiment/aménagement	Consommation/déchets/économie circulaire	Transport/mobilité
Le Gesnois Bilurien	Protection de la ressource en eau Protection et maintien de la biodiversité Alimentation durable Ressources bois (énergie, agroforesterie...)	Rénovation des logements anciens Le comportement des usagers		Transports collectifs (routiers et ferrés) Mobilité partagée (autopartage, covoiturage, ...)
Le Mans Métropole	Protection et maintien de la biodiversité Gestion durable des espaces verts Alimentation durable	Rénovation des logements anciens La rénovation de l'éclairage extérieur Le « comportement énergétique » des usagers	Consommation responsable Ecologie industrielle et territoriale	Transports collectifs Cohérence mobilité/aménagement/urbanisme Mobilité partagée
Maine Coeur de Sarthe	Pratiques agricoles innovantes Ressources bois (énergie, agroforesterie...) Protection de la ressource en eau	Rénovation des logements anciens La rénovation de l'éclairage extérieur	Consommation responsable (lutte contre le gaspillage alimentaire, achat en vrac) Réemploi, réparation, réutilisation	Thématique traitée lors de l'atelier (lignes express et modes actifs)
Orée de Bercé Bélinois	Ressources bois (énergie, agroforesterie...) Protection de la ressource en eau	Rénovation des logements		Mobilité partagée (autopartage, covoiturage, ...) Transports collectifs (routiers et ferrés);
Sud-Est du Pays Manceau	Ressources bois (bois énergie, agroforesterie...) et les produits biosourcés	Rénovation des logements anciens Le « comportement énergétique » des usagers des bâtiments	Consommation responsable (lutte contre le gaspillage alimentaire, achat en vrac, etc.)	



4 Les événements grand public

Le Pays du Mans coorganise, anime ou participe à certains événements sur son territoire et ouvert au grand public. En 2019, la démarche du PCAET a été présentée lors du marché de la Milesse à travers un stand « Plan Climat » où la démarche a pu être présentée aux habitants de la commune (23 septembre 2018).

Le Pays du Mans a également participé au Tour Alternatiba sur l'île aux planches au Mans en expliquant la démarche du PCAET et en proposant une exposition sur le changement climatique de TerraEco « Le climat vu de ma fenêtre » (le 11 juillet 2018).

Une réunion publique a été organisée le jeudi 20 juin 2019 afin de présenter la démarche du Plan Climat, la stratégie et le programme d'actions aux associations et collectifs du territoire. Elles sont à l'origine de nombreux projets sur le territoire et peuvent mettre en place des actions très expérimentales mais importantes.

1 La journée technique d'échange du 28 mars 2018

Le point de départ de la co-construction du PCAET avec le Conseil de Développement

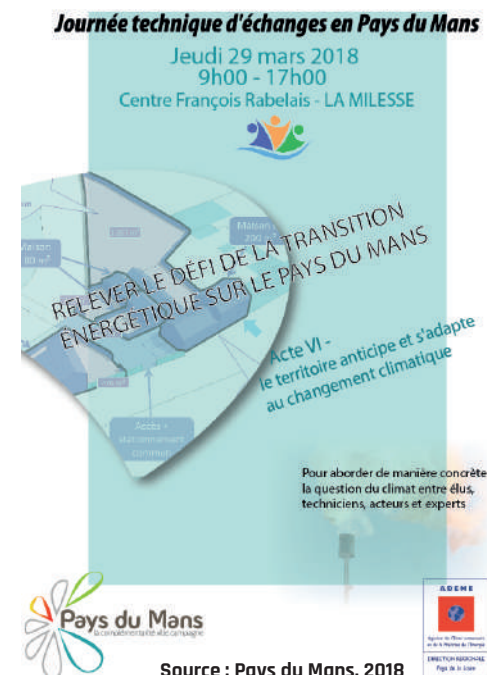
La **6ème édition de la Journée Technique d'Échanges (JTE)** organisé par le Pays du Mans, tous les deux ans, avait pour thème en 2018 : « Le territoire anticipe et s'adapte au changement climatique ».

Dans le cadre de l'élaboration de son futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Pays du Mans a réuni élus, acteurs et techniciens du territoire pour échanger sur les enjeux air-énergie-climat à l'échelle de 5 intercommunalités (Le Mans Métropole, Maine Coeur de Sarthe, Sud-Est du Pays Manceau, Orée de Bercé Belinois, Gesnois Bilurien), 68 communes pour 300 000 habitants.

Ce rendez-vous technique, comme en 2006, 2008, 2010, 2013 puis 2015, sera riche en témoignages et interventions d'experts et de territoires expérimentés. De nombreux projets structurants, telle que la démarche de densification douce BIMBY (Build In My Back Yard) ou la Trame Verte et Bleue ont été initiés à la suite des éditions précédentes.

La matinée a commencé par une présentation du diagnostic air-énergie-climat alors en cours de réalisation par le Pays du Mans. Ensuite, ont eu lieu deux séries de 4 ateliers de travail sur les thématiques à enjeux avec l'ensemble des 150 participants.

L'après-midi était dédié au changement climatique, et l'adaptation du Pays du Mans. Le grand témoin de la journée, Christian de Perthuis, fondateur de la Chaire Economie du Climat à l'Université Paris-Dauphine, intervenait pour introduire cette thématique nouvelle. Ensuite, une table ronde d'acteurs locaux à évoquer les vulnérabilités identifiées en Pays du Mans, et comment s'y adapter.



Source : Pays du Mans, 2018



L'Assemblée Générale de lancement de la co-construction avec le Conseil de Développement et de finalisation du PCAET (avis consultatif)

Le 15 octobre 2018, les membres du Conseil de Développement se sont réunis afin de répondre à la saisine des élu(e)s du Pays du Mans qui a eu lieu lors de la Journée Technique d'Échanges du 28 mars 2018. Cette Assemblée Générale a été l'occasion de faire le bilan du questionnaire qui avait été proposé aux centaines de membres et présenter les perspectives énergétiques du territoire avec le soutien d'Akajoule et Auxilia.

Ainsi, les membres du Bureau du Conseil de Développement ont présenté les avis des acteurs du territoire sur le PCET et leurs attentes quand au futur PCAET. 62 structures du Conseil ont répondu sur plus d'une centaine sollicités. Le bilan a permis de montrer :

- les axes à améliorer (la communication, la mise en oeuvre et l'ambition/rythme) ;
- les points forts du PCET (les initiatives, la co-construction, gouvernance, dynamisme) ;
- les actions phares du PCET (agriculture, mobilités alternatives, consomm'acteur) ;
- Les conditions de réussite (impliquer les habitants, les acteurs économiques et collectivités) ;
- Les domaines d'actions prioritaires : transport et mobilité, bâtiment et aménagement, déchets et économie circulaire ;
- L'implication des acteurs (groupe de travail mixte)

Le 3 juillet 2019, les membres du Conseil de Développement se sont réunis afin de donner un avis consultatif avant l'arrêt du projet du Plan Climat Air Énergie Territorial. Ainsi, ont été présentés aux membres la méthodologie d'élaboration du Plan Climat, le bilan de la concertation, la stratégie du territoire et les ambitions des élus, ainsi que le programme d'actions.

Cette assemblée a été l'occasion de rappeler l'importance de la co-construction du Plan Climat avec le Conseil car nombres d'actions seront pilotées et/ou mises en oeuvre par ses membres.

Il a été présenté également l'esprit du programme d'actions du Plan Climat qui se veut être territorialisé, sectorisé et à la fois systémique. Ainsi, comme sur la photo ci-contre, le «Clim'arbre» a été présenté aux acteurs présents symbolisant l'évolutivité du document et à la fois sa stabilité dans le temps.

De nombreux échanges ont eu lieu, sur les moyens alloués aux actions, le planning de la démarche, Le Conseil de Développement a unanimement proposé un avis favorable au Plan Climat.

AG Conseil de Développement (15 octobre 2018)



Source : Pays du Mans, 2018

AG Conseil de Développement (3 juillet 2019)



Source : Pays du Mans, 2019

3

Le séminaire Énergies Renouvelables (EnR)

Le diagnostic territorial a permis de démontrer la dépendance énergétique du territoire aux autres territoires (importations d'énergies) et notamment aux énergies fossiles (et ses dérivés) qui sont très générateurs d'émissions de gaz à effet de serre. L'étude de potentialité de développement des énergies renouvelables d'Akajoule a permis de mettre en exergue que le territoire a beaucoup de potentiel sur toutes les filières d'énergie renouvelable et que ce potentiel multi-énergie est favorisé par la complémentarité des collectivités et la solidarité territoriale. De plus, les ateliers au sein de chaque EPCI ont fait ressortir une volonté forte de développer les EnR sur le territoire à l'horizon 2050.

Le séminaire EnR du 27 janvier 2019 coanimé avec Akajoule et Auxilia a permis de rappeler tous ces éléments aux élus, aux experts et techniciens du territoire, aux partenaires connus et aux structures et associations que nous n'avons toujours pas touchées via les autres outils de concertation comme les associations d'action et d'insertion sociale ou encore l'hôpital et l'université.

Au-delà, du volet pédagogique introduit lors de séminaire, le Pays du Mans a souhaité que ce lieu puisse être à l'origine de synergies entre les acteurs du territoire, c'est pourquoi le séminaire se terminait par une « place du marché » où chaque participant pouvait partager ces questions, idées d'actions sur un paperboard.

Un des objectifs de ce Plan Climat est de créer des synergies entre acteurs qui pourront être entretenues jusqu'à la première révision du PCAET. En effet, dans une volonté d'amélioration continue et de mobilisation collective de long terme, le Plan Climat souhaité par le pays ne sera pas figé, mais un document vivant de l'animation territoriale mise en place depuis sa première version en 2014 (PCET) et qui a vocation à être renforcée.

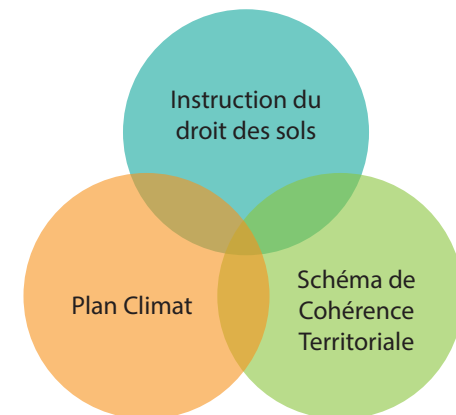
4

Le séminaire du service ADS du Pays du Mans

En 2018, le service ADS du Pays du Mans a instruit 3 189 actes, soit 39 % des autorisations d'urbanismes de la Sarthe. Tous les ans, les communes profitant du service d'instruction des autorisations du droit des sols se réunissent afin de faire un bilan des évolutions juridiques et administratives à venir et sur les chiffres de l'année. Cette année, ce séminaire a été l'occasion pour le Président et le Vice-Président en charge de ce chantier, de rappeler le lien incontestable entre le Plan Climat Air Énergie Territorial et le droit des sols avec comme document directeur le futur SCoT du Pays du Mans (pour les communes concernées) : « Le service ADS répond à un besoin. Il participe aussi à la réflexion que nous devons mener sur le développement de notre territoire, en veillant notamment à limiter l'expansion urbaine » (Stéphane Le Foll, Séminaire ADS, le 30 avril 2019).

En tant que service qui accompagne les collectivités sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, le rôle du service ADS est primordial dans la réduction de l'artificialisation des sols et la recherche de densité. Là encore des relations entre ces trois champs d'action doivent être développées, en ouvrant, pourquoi pas, les discussions aux acteurs de l'aménagement, de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables.

Pôle aménagement/urbanisme du
Pays du Mans



5

Le séminaire élu(e)s du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

Le 1er forum élu(e)s du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe

Le vendredi 17 mai à Fillé-sur-Sarthe, une centaine d'élu(e)s du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe se sont rassemblés à l'initiative de son Président, Stéphane Le Foll, pour échanger, lancer de nouvelles dynamiques et proposer des solutions concrètes, afin de construire un territoire durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre d'ateliers d'échanges, les participants ont plus particulièrement travaillé autour de trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et l'habitat du futur**. Au cœur de ces discussions, chacun a affirmé sa volonté de ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural, mais, au contraire, de faire avancer la ville et la campagne dans le même sens en développant des synergies originales au profit de tous les habitants. Une multiplicité d'idées a ainsi émergé de discussions toujours franches et constructives : proposer des parcours résidentiels en adaptant l'habitat aux besoins qui évoluent avec l'âge, généraliser le dispositif "Bimby", réinventer l'offre locale de transports dans un esprit d'éco-mobilité, à l'image de Mouv'nGo, encourager le télétravail, générer des économies d'énergies au sein des entreprises, structurer les filières d'énergies renouvelables...

Dans cette optique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) s'imposent comme des outils indispensables pour construire, ensemble, ce territoire où le respect de l'environnement et la biodiversité seront au cœur de toutes les décisions. Comme l'a affirmé Stéphane Le Foll, en conclusion de ce premier séminaire élus, « nous devons faire des choix collectifs et assumer nos responsabilités face aux enjeux de demain, en privilégiant une gouvernance collégiale. En ce sens, le Pôle métropolitain apparaît comme la bonne échelle pour s'inscrire dans cette dynamique ascendante. Nous devons agir pour amener davantage de cohérence dans nos actions et être capables de nous fixer des perspectives, effaçant ainsi les oppositions classiques urbain-rural au profit de la complémentarité territoriale ».

Unaniment, la centaine d'élus présents a validé la proposition du Président du Pôle métropolitain, que soient élaborées d'ici la fin de cette année 2019 trois schémas d'orientations sur les thèmes suivants : habitat, énergies renouvelables et ressources locales, mobilités. Ce forum sera pérennisé et permettra de compléter le dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat avec un bilan annuel qualitatif et des présentations quantitatives. Ces trois schémas permettront d'être liés au Contrat de Transition Écologique du Pôle métropolitain en étant leur illustration opérationnelle sur les 3 ou 4 prochaines années.



Source : Pays du Mans, 2019



Les P'tits Déj' Plan Climat

Ces ateliers sont le fruit des résultats des enquêtes réalisées auprès des élus, des membres du conseil de développement, des échanges en commissions et surtout des enjeux ressortis du diagnostic.

Cette nouvelle forme de concertation, d'échanges sur le Pays du Mans a permis de solliciter une diversité d'acteurs du territoire (entreprises, élus, techniciens, experts, universitaires, associations, ...) afin de réfléchir aux solutions possibles à mettre en place à court et moyen terme dans le cadre du PCAET.

Thème du Dej' Plan Climat	Quand ?	Où ?	Nombre de participants
 Chauffage au bois et brûlage des déchets verts, comment améliorer la qualité de l'air dans les zones résidentielles ?	Le jeudi 15 novembre 2018	40 rue de la Galère, 72000 Le Mans	8 participant(e)s
 Les biodéchets : comment optimiser leur gestion et améliorer leur valorisation ?	Le vendredi 8 mars 2019	15-17 rue Gougeard, 72000 Le Mans	12 participant(e)s
 Rénovation de l'habitat privé ancien : quelles actions vers les publics non éligibles aux aides de l'ANAH ?	Le jeudi 8 novembre 2018	40 rue de la Galère, 72000 Le Mans	17 participant(e)s
 Quelle participation des citoyens dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables et leur financement ?	Le jeudi 29 novembre 2018	40 rue de la Galère, 72000 Le Mans	18 participant(e)s
 La qualité de l'air en coeur de bourg : quelles solutions de mobilité ?	Le jeudi 7 mars 2019	15-17 rue Gougeard, 72000 Le Mans	8 participant(e)s
 L'eau, une ressource parfois manquante et parfois présente en excès, comment sy adapter ?	Le jeudi 22 novembre 2019	40 rue de la Galère, 72000 Le Mans	12 participant(e)s



Chauffage au bois et brûlage des déchets verts, comment améliorer la qualité de l'air dans les zones résidentielles ?

6 000 km
parcourus par
une voiture
diesel

50 kg de
déchets verts
brûlés
c'est

3 mois de
chauffage d'un
pavillon avec
une chaudière
fioul

Pistes de réflexions

- Valoriser les haies agricoles et le bois urbain (pour les particuliers et habitants des communes)
- Orienter les professionnels et particuliers vers les bois labellisés
- Créer une place du marché local
- Développer la méthanisation du bois des collectivités et des particuliers
- Réaliser un tri de la partie ligneuse des déchets verts (ex : Château-Gontier)
- Proposer (via associations ou collectivités) un broyeur ambulant
- Inciter les maires à exercer leur pouvoir de police
- Sensibiliser à de nouvelles formes d'usages et allumage du bois
- Créer un fond Air-Bois + remplacer les foyers ouverts des logements



Source : Pays du Mans, 2019



Les biodéchets : comment optimiser leur gestion et améliorer leur valorisation ?

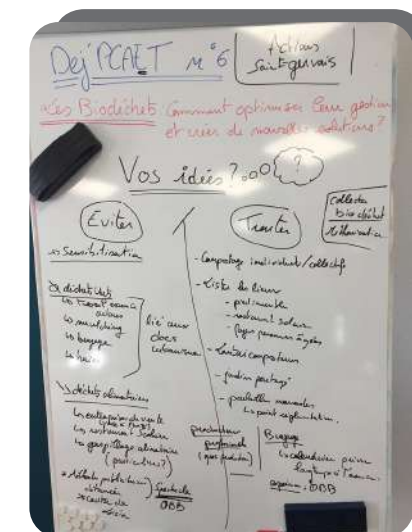
Pistes de réflexions

Éviter

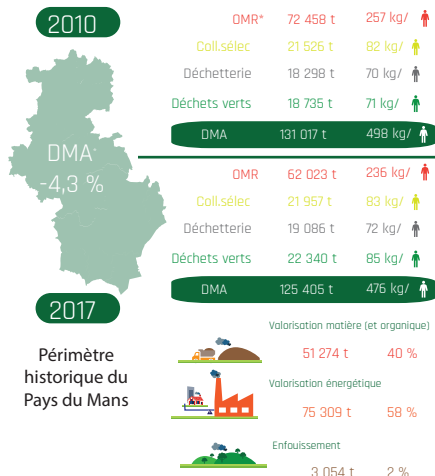
- Sensibiliser aux services écosystémiques des biodéchets
- Travailler sur les essences d'arbres plantés, le mulching, le broyage, les haies
- Favoriser les ventes de produits alimentaires à l'unité, travailler avec les restaurants scolaires et les gros producteurs
- Communication (loisirs)

Traiter

- Compostage individuel et collectif
- Lombricomposteurs
- Jardins partagés
- Poulailleurs nomades
- Broyage (= prévoir un calendrier à l'avance)



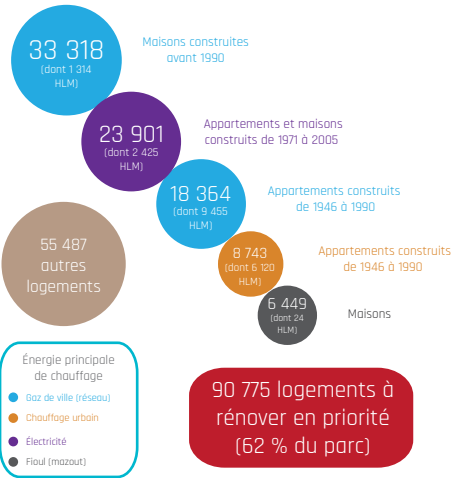
Source : Pays du Mans, 2019





Rénovation de l'habitat privé ancien : quelles actions vers les publics non éligibles aux aides de l'ANAH ?

Les typologies de logements en 2014



Pistes de réflexions

Les incontournables

- 1. L'audit énergétique**
 - Individuel mais possibilité de mutualiser
 - Cibler les copropriétés
- 2. les garde-fou (performance en fonction du budget des ménages)**
 - BBC par étape (peu de budget)
 - BBC global rénovation (budget aisé)
- 3. Professionnels RGE**
 - Sollicitation mutualisée
 - Auto-réhabilitation
 - catalogue RGE + forum de la rénovation

La mutualisation
=
solution intéressante

1. étape audit énergétique

- Réaliser une étude par EPCI sur les logements privés ancien potentiellement à rénover ? Approche Bimby ?

2. étape performance énergétique

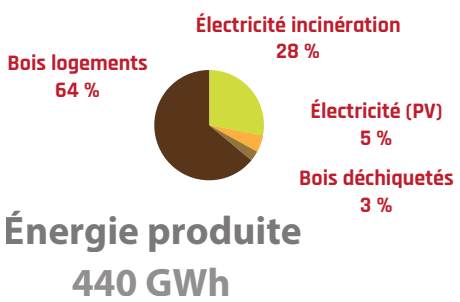
- Rechercher des passerelles avec les banques
- Différencier l'aide en fonction des ménages (accompagnement technique (ménages aisés) et accompagnement financier (ménages pauvres))

3. étape professionnels RGE

- Auto-réalisation (moins d'aides ?)
- S'appuyer sur le réseau « Castors »
- Mobiliser l'Espace Info Énergie



Quelle participation des citoyens dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables et leur financement ?



0 GWh de production de projet citoyen et participatif

Pistes de réflexions

Quels acteurs locaux ?

- Financier :**
- Énergie Partagée
 - Collectivités
- Citoyens :**
- Citoyens
 - Banques
 - Conseils de quartier (métropole)
- Associations non adhérentes de SNE**
- 3. Professionnels RGE**
- CIVAM, CUMA, ATLANBOIS, ATLANSUN, Chambre d'Agriculture, GRDF, ENEDIS

Quelles initiatives locales ?

- Citoyennes :**
- COWATT
 - Promouvoir cette initiative et proposer des toitures publiques (lien avec cadastre solaire)
- Non citoyennes**
- ACO
- Objectif 2024 : véhicules à hydrogène**
- sur le circuit des 24h du Mans
- Métropole : bus à hydrogène**

Quelques éléments de réflexion ?

- Réaliser un projet exemplaire sur le territoire
- Favoriser l'achat groupé dans les projets de rénovation
- Régénérer la filière bois
- Informer les communes qu'elles doivent garder la main sur les projets sur le territoire



La qualité de l'air en coeur de bourg : quelles solutions de mobilité ?



296 jours avec une bonne qualité de l'air en 2017



3-4 jours avec une mauvaise qualité de l'air en 2017 (en Janvier)

La pollution aux particules fines (PM₁₀) en 2017 en Sarthe

2 procédures d'information
3 procédures d'alerte

Les polluants des transports

Les Oxydes d'Azote (NO_x)

hyperactivité des bronches

2008-2016
3 586 tonnes → 2 535 tonnes

Les particules fines (PM_{2.5} et PM₁₀)

Fibrose des poumons et aggravation des maladies cardio-vasculaires

2008-2016
488 tonnes → 328 tonnes

Une tendance équivalente en région grâce en partie à l'amélioration des technologies et le renouvellement du parc automobile

Pistes de réflexions

Priorité 1

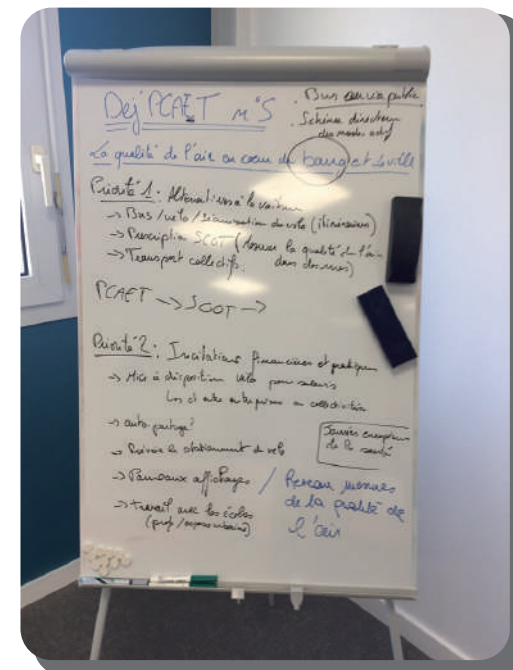
Les alternatives à la voiture

- Développer le bus, le vélo et la sécurisation des cyclistes (itinéraires)
- Aller vers des prescriptions dans ce sens dans le futur SCoT (liées à la qualité de l'air)
- Développer les transports collectifs
- Faire un Schéma des Modes Actifs

Priorité 2

Les incitations financières et pratiques

- Développer la mise à disposition de vélos pour les salariés (entre entreprises et entre salariés)
- Développer l'autopartage
- Prévoir le stationnement du vélo
- Mettre des panneaux d'affichages sur la qualité de l'air
- Travailler avec les écoles



Source : Pays du Mans, 2019

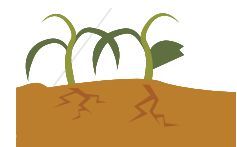


L'eau, une ressource parfois manquante et parfois présente en excès, comment sy adapter ?

155 arrêtés publiés au J.O



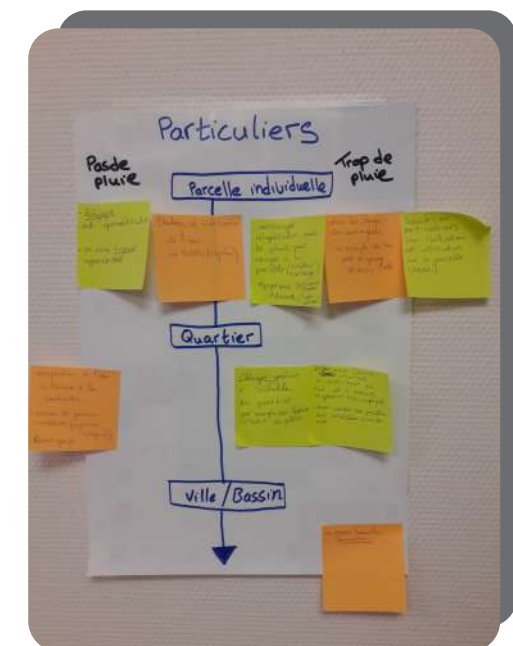
« Inondations et coulées de boues »



Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison

Pistes de réflexions

- Créer une véritable réflexion entre gestion de l'eau pluviale et Trame Verte et Bleue
- Créer un coefficient Nature sur le Pays du Mans (quelle échelle ? Quelle référence ?)
- Créer un réseau de connaissance sur le stockage de l'eau
- Réaliser des achats groupés de cuves (quelle échelle ?)
- Généraliser les espaces de stockage temporaires
- Obliger la gestion de l'eau à la parcelle
- Sensibiliser les particuliers sur l'imperméabilisation
- Comment mieux gérer les zones d'expansion en amont ?
- Lier étroitement les solutions de gestion de l'eau avec une réflexion globale agricole



Source : Pays du Mans, 2019



Les ateliers d'experts thématiques

Ce PCAET a permis de mettre en place des lieux d'expression et de collaboration entre les différents partenaires du Pays du Mans et experts de leur thématique. Toutefois, il est important de préciser que le Pays participe déjà via des groupes de travail sur des solutions qui seront à valoriser dans le programme d'actions notamment avec les chambres consulaires.

Un atelier sur le développement solaire photovoltaïque et thermique a été lancé en mars 2019 afin de présenter aux élus et membres du Conseil de Développement le cadastre solaire, ainsi que des solutions d'ombrières de parking et de centrales solaire au sol. Cet atelier a réuni près de 30 personnes. Il a également permis de lancer les réflexions sur les fiches actions concernant la filière solaire.

Dans le cadre du déploiement du cadastre solaire et de la volonté des acteurs du territoire de travailler avec les entreprises, le Pays du Mans a organisé le 6 juin 2019, une réunion de présentation du cadastre solaire et des solutions d'ombrières photovoltaïques et centrales solaire au sol, aux entreprises du territoire. Ces discussions ont également été l'occasion de d'évoquer la mobilité électrique, le stockage de l'énergie, l'Écologie Industrielle et Territoriale.

Dans le cadre d'un projet de développement de la méthanisation au niveau régional, le Pays du Mans s'est inscrit comme partenaire de la Chambre d'Agriculture, de GRDF afin de sensibiliser et mobiliser les agriculteurs du territoire sur la méthanisation et les usages du biogaz. Cet évènement qui a eu lieu le 25 février 2019 et qui a réuni plus de 50 agriculteurs (plus importante affluence des réunions régionales) a permis de présenter les ambitions du Plan Climat et commencer à réfléchir au potentiel et aux freins possibles sur le territoire.

Grâce à des ateliers par secteur géographiques, ont été identifiés des groupements d'agriculteurs possibles en fonction des expériences, des ressources et des localisations de chacun mises en avant dans un questionnaire. Ainsi, cette réunion technique a permis de déboucher sur des projets potentiels de méthaniseur sur le territoire.

Atelier cadastre solaire pour entreprises (Mulsanne, 6 juin 2019)



Source : Pays du Mans, 2019

Réunion de mobilisation agriculteurs méthanisation (Pruillé-le-Chétif, 25 février 2019)



Source : Pays du Mans, 2019

Difficultés et limites d'élaboration du programme d'actions du PCAET

Afin de disposer d'un programme d'actions opérationnel qui soit lisible, clair, qui puisse être utilisé comme outil de sensibilisation également, il était important de ne pas réaliser de catalogue d'actions, ce qui n'empêche pas la recherche de projet ou d'actions. Ainsi les ateliers de concertation avec les acteurs socio-économiques ont été travaillés dans ce sens : des ateliers ciblés, courts avec peu de participants favorisant ainsi l'échange rapide et efficace. Toutefois, ces ateliers d'une heure s'ils favorisent l'émergence d'idées ne permettent pas de détailler les projets précisément. Ce travail sera nécessaire lors du suivi.

Les réunions en bureau ou comité au sein des intercommunalités permettaient de croiser les idées des élu(e)s et des techniciens afin d'obtenir des projets adaptés à chaque territoire mais le format choisi pour le PCAET ne favorisait pas l'intégration totale des projets sur chaque intercommunalité dans le programme d'actions arrêté. L'échelle du Pays du Mans favorise plutôt la synthèse des idées de chaque territoire.

L'un des chantiers importants du PCAET est la sensibilisation des citoyens dans la démarche, même si une nette amélioration a été constatée sur ce sujet entre l'élaboration PCET et PCAET, il apparaît qu'une réunion publique à l'échelle du Pays du Mans ne permet pas de connaître les projets développés ou à développer sur chaque territoire ou par les acteurs socio-économiques. Ainsi, un travail fin par territoire est nécessaire lors de la mise en œuvre.

Difficultés et limites du suivi du programme d'actions du PCAET

Le format synthétique du programme d'actions du PCAET qui favorise la lecture des actions dans leur globalité et l'énumération de projets pour chacune des actions ne permet pas de mettre en avant une grande diversité d'indicateurs. D'autant plus qu'un certain nombre d'actions du Plan Climat n'en sont qu'au stade de projet, de réflexion ne permettant pas d'identifier des indicateurs de suivi précis. L'intérêt de ce Plan Climat, et de le réaliser juste avant la révision du SCoT est de construire un référentiel commun d'analyse du territoire. Un travail d'écriture de fiche action/projet précise (comme le format des fiches actions CTE) sera réalisé dès le début de la réalisation du PCAET.

